

Epreuves écrites d'admissibilité de français

Réf.: arrêté du 19 avril 2013

L'épreuve de français du CRPE, session 2016, a eu lieu le lundi 18 avril, les corrections, sur site, les 27, 28 et 29 avril. La double correction a été faite par un binôme composé d'un inspecteur ou d'un enseignant (ou conseiller pédagogique) du premier degré et d'un enseignant du second degré (de collège).

Quelques chiffres :

Pour cette session 2016, 600 postes sont offerts dans l'académie d'Aix-Marseille (580 au concours externe, 20 au troisième concours).

L'absentéisme aux épreuves écrites se maintient à un niveau élevé puisque, au concours externe, 1532 candidats se sont présentés sur 3603 candidats inscrits (soit 58% d'absents) et, au troisième concours, 165 candidats se sont présentés sur 710 inscrits (autour de 77% d'absents).

Pour l'épreuve de français, les résultats sont les suivants :

- Concours externe : la moyenne est 19,71 sur 40, soit 9,85 sur 20
- Troisième concours : la moyenne est 17,79 sur 40 soit 8,89 sur 20

Le jury d'admissibilité, réuni le 4 mai 2016, a fixé la barre d'admissibilité à 40 sur 80 (moyenne des épreuves de français et de mathématiques), ce qui donne 810 admissibles pour le concours externe et 25 pour le troisième concours.

La session 2016 du Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles s'est déroulée sur le modèle des deux sessions précédentes dite « rénovées ». Le présent rapport a pour ambition première de donner aux futurs candidats les pistes nécessaires pour une préparation efficace à ce concours et pour diriger leurs efforts en vue de la réussite.

Description de l'épreuve de français :

L'épreuve dure quatre heures et son objectif est très clairement précisé dans l'arrêté : « L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français. »

L'épreuve se divise en trois parties :

- **La première partie** est une question relative à un corpus de textes proposés qui est notée sur 11 points. Cette année la question était :

« **Quels regards les auteurs des textes de ce corpus portent-ils sur l'institution muséale ?** »

Texte 1 : Emile Zola, *L'assommoir* (1877), Garnier-Flammarion, Paris 1994, pp. 160-161.

Texte 2 : Jean-Michel Ribes, *Musée haut, musée bas* (2004), Actes Sud, pp. 700-702 (orthographe modernisée).

Texte 3 : Jean Clair, *L'hiver de la culture* (2011), Flammarion.

Texte 4 : Dominique de Font-Réaulx, « *De l'émerveillement au musée* », extrait de *Mythes fondateurs, d'Hercule à Dark Vador* sous la direction de Dominique de Font-Réaulx et de Frédérique Leseur, 2015, Coédition Le Seuil/Musée du Louvre éditions.

- **La deuxième partie** porte sur la connaissance de la langue et est notée sur 11 points également : cette année les questions portaient sur les natures et les fonctions de quelques mots ; il fallait aussi identifier, dans un corpus de 5 phrases, des phrases passives et les transformer à la voix active et analyser la forme de tous les verbes conjugués du corpus donné. Enfin l'analyse morphologique du mot « civilisation » était demandée.

- **La troisième partie**, notée sur 13 points, est une analyse critique à partir de supports pédagogiques. Les candidats devaient analyser la séance proposée par un enseignant d'une classe de CM1 dans le domaine de la compréhension de lecture à partir d'un album. Les candidats devaient également proposer d'autres modalités d'exploitation et envisager un travail interdisciplinaire.

Les 5 points restants permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note égale ou inférieure à 10 sur 40 est éliminatoire : cette année, 112 candidats qui ont présenté le concours externe ont obtenu une note éliminatoire ainsi que 38 candidats qui se sont présentés au 3^{ème} concours.

Un corrigé national a été diffusé et une commission d'entente académique composée de deux IEN, d'un conseiller pédagogique du 1^{er} degré, de deux professeurs du second degré et d'un IA-IPR de Lettres a établi un barème plus précis pour chacune des questions.

Remarques des correcteurs sur cette épreuve :

Remarques générales :

Cette session 2016 marque un léger progrès de la moyenne sur l'épreuve de français au concours externe : on passe en effet d'une moyenne de 9,24 en 2015 à 9,85 en 2016 tandis que les moyennes obtenues au 3^{ème} concours révèlent un léger fléchissement (de 9,09 à 8,89).

L'examen de chacune des questions pourra donner aux futurs candidats des pistes de travail afin d'éviter les erreurs les plus courantes et les plus pénalisantes.

Si les bonnes copies, en nombre satisfaisant, doivent être saluées, il convient également d'alerter les futurs candidats sur des défauts qui peuvent mener à une élimination sans appel : il faut rendre des copies qui soient lisibles, pour ce qui relève de la graphie comme de la correction de la langue (syntaxe et orthographe). Les 5 points réservés à l'évaluation de la langue ont été répartis de la manière suivante : 2 points pour l'orthographe, 2 points pour la correction syntaxique, 1 point pour la précision et la richesse du vocabulaire. Ces points étaient gagnés si l'expression était jugée sans reproche par les correcteurs. Mais une copie dont une orthographe trop hésitante, une syntaxe approximative, une graphie peu lisible rendent la lecture difficile est évidemment sanctionnée plus gravement comme il semble naturel quand il s'agit du recrutement de professeurs qui auront en charge d'apprendre la langue aux plus jeunes de nos élèves.

Il importe également de ne pas céder à certaines modes langagières et à un jargon inutile qui ne peut que générer des phrases creuses ou incompréhensibles, de veiller à une ponctuation ou une mise en page (écrire une ligne sur deux sur les copies à petits carreaux est recommandé par les correcteurs) qui rendent aisée la lecture des copies.

Le seuil d'admissibilité fixé à 10 sur 20 pour le concours externe et le troisième concours permet cependant d'offrir à un nombre important de candidats la possibilité de passer les épreuves orales : celles-ci joueront pleinement leur rôle pour la sélection finale et le jury se réjouit de trouver dans ce concours exigeant un nombre non négligeable de copies prometteuses.

Première partie : question relative aux textes proposés

Les correcteurs constatent que les productions sont généralement organisées et répondent aux exigences premières de l'exercice : présence d'une introduction avec rappel des textes, développement, conclusion. Peu de copies n'intègrent pas les quatre textes dans leur analyse. Quelques-unes se contentent cependant encore d'une juxtaposition de citations qui ne saurait tenir lieu de l'analyse ni de la réflexion exigées dans cette 1^{ère} partie de l'épreuve.

L'introduction doit présenter, non pas seulement citer, tous les textes, sans nécessairement préciser tous les détails (traducteur, édition, tome, pages...) et annoncer le plan qui sera suivi. Elle est aussi le lieu de la reprise de la question et de la problématisation du sujet ; il convient d'éviter les lieux communs ou les développements trop généraux.

Mais un plan parfois prometteur ne suffit pas, il s'agit ensuite de ne pas s'en tenir à paraphraser le contenu de chaque texte, quelquefois de manière partielle voire à contresens : on n'a pas toujours perçu, par exemple, l'ironie dans le texte de Zola ni la signification de l'écriture du décalage dans le texte de J-M Ribes. Des candidats sont trop prompts à confondre personnages et auteur et produisent ainsi une analyse erronée des textes dont ils perçoivent mal la singularité.

Afin de répondre à la question posée sur l'« institution muséale », il était utile de contextualiser rapidement les textes, de les placer dans une perspective diachronique, d'identifier avec précision leur nature (deux essais, un roman, un texte théâtral).

On note toujours des difficultés à définir une problématique : on aurait pu par exemple se demander quel rôle et quelle place ont, dans notre société actuelle, les musées dans la vie du citoyen ou si les institutions ont laissé place à un « culte de l'art », à une « consommation » plutôt qu'à l'éveil esthétique et à la sensibilité.

Quelques candidats ne maîtrisent pas encore l'exercice de synthèse de documents qui leur est demandé et se laissent entraîner dans une réflexion proche d'une dissertation ou se contentent de juxtaposer quelques remarques sur chacun des textes. On voudrait ici leur rappeler l'importance de confronter les textes entre eux, de mettre en résonance les textes du corpus dans un développement cohérent et articulé.

Les plans en deux parties ont été le plus souvent adoptés : aspects positifs/aspects négatifs des musées. On pouvait mettre en œuvre un plan plus ambitieux et plus construit en montrant par exemple que les textes soulignent l'espace particulier qu'est un musée, soulèvent la question complexe de la relation entre l'œuvre et le public et font du musée une métaphore de l'art et de la civilisation. Il ne s'agissait pas de traiter la question - insuffisamment en prise avec les textes - de la fonction des musées mais d'exposer l'essentiel des questions précisément soulevées par les auteurs. Pour y parvenir, les candidats doivent approfondir l'analyse des textes qui reste souvent trop superficielle, trop proche de la paraphrase descriptive, afin de voir surgir leurs enjeux essentiels et d'être en mesure de les exploiter pour répondre avec pertinence et finesse au sujet.

Certains détails formels, il faut le rappeler, ont leur importance : il faut citer les œuvres et ne pas seulement les numéroter, et souligner leur titre ; il faut citer les textes entre guillemets, non entre parenthèses ; il est inutile de donner des titres aux parties du développement : ce sont les transitions qui doivent indiquer à quelle étape du développement se trouve le lecteur ; les paragraphes (et les alinéas !) facilitent également ce repérage.

On note des écarts importants en matière de compétences rédactionnelles et de maîtrise de la langue. Les correcteurs, soucieux de recruter des professeurs qui seront en mesure de mener un véritable apprentissage de la langue et de l'écrit, ont été très sensibles aux qualités d'écriture présentes dans certaines copies et les ont valorisées.

Deuxième partie : connaissance de la langue

C'est sans doute la partie de l'épreuve qui demeure la plus problématique pour de nombreux candidats alors que le niveau attendu correspond à celui exigé à la fin du collège : un même constat avait été dressé en 2015. Il est indispensable que les candidats maîtrisent notamment les notions de nature et fonction des mots qui sont enseignées à l'école élémentaire.

Cette partie n'exige pas de longs développements : pour indiquer la nature d'un mot, les détails sur sa fonction ou son étymologie sont inutiles ; lorsque la construction du mot « civilisation » est demandée ou la règle concernant les noms en (té), les digressions sur le sens de ces mots font perdre un temps précieux au candidat.

Les plus grandes difficultés ont été relevées dans la question qui traitait de l'analyse des formes verbales : de nombreux candidats n'ont pas su repérer la voix passive, la confondant avec la voix pronominale (« s'est écroulé ») ou avec la voix active d'un verbe dont la conjugaison au passé composé implique l'emploi du verbe être (« sont entrés »), certains ne connaissent pas la voix pronominale. Le repérage des temps pose également problème : « étaient installés », imparfait du verbe installer à la voix passive a souvent été considéré comme un plus que parfait.

En ce qui concerne les fonctions, il convient d'allier rigueur et précision. Dans le groupe nominal « La nudité sévère », une fois la nature du mot « sévère » indiquée (adjectif qualificatif), on attend, pour la fonction, que le candidat précise « épithète de nudité » et non pas seulement « épithète ». De même, un pronom aura pour fonction « complément d'objet direct d'un verbe » (et non COD seul). La fréquentation régulière d'une grammaire universitaire de référence semble nécessaire et constitue le seul moyen de parvenir à la maîtrise souhaitée.

La dernière question de cette partie de l'épreuve portait sur le mot « civilisation ». En général, l'analyse morphologique a été conduite correctement mais elle est souvent demeurée sommaire, les candidats ignorant l'étymologie (civis) et la suffixation successive (-iser / -ation). Une analyse plus fine était donc attendue.

Troisième partie : analyse critique de supports d'enseignement

Deux documents étaient proposés pour cette épreuve : la fiche de préparation d'un enseignant et le document remis aux élèves (texte et questions).

Une analyse critique était attendue et a fréquemment fait défaut : les jurys ont donc valorisé les copies où les candidats s'efforçaient d'analyser la fiche de préparation de l'enseignant en fonction des programmes et des compétences attendues dans le domaine de la compréhension. Ce regard ne pouvait s'exercer que s'il était fondé sur une connaissance précise des fondements des programmes et des recherches actuelles dans ce domaine : écartant tout étalage de connaissances théoriques, les jurys attendaient des candidats qu'ils sachent les adapter au contexte proposé et puissent ainsi développer un argumentaire. De même, les candidats veilleront à n'employer que le vocabulaire pédagogique dont ils maîtrisent précisément le sens et qui correspond au domaine traité : ils éviteront ainsi le flou et le superflu.

Par ailleurs, le jury conseille vivement aux candidats de prendre le temps de lire très attentivement les documents soumis à leur réflexion, puis de repérer les mots-clés des questions afin d'éviter les réponses hors contexte. C'est ainsi que les termes « modalités » et « prolongements » (questions 3 et 4) ont été souvent confondus : dans le premier cas, il s'agissait de définir des objectifs nouveaux à partir du support donné (l'extrait de texte) ; dans le second cas, le candidat devait proposer des suites à un travail interdisciplinaire déjà engagé.

Un rapport de jury a le tort souvent de pointer les difficultés, les erreurs, les ignorances plutôt que les réussites. Les correcteurs ont pourtant aussi eu le bonheur quelquefois de lire des copies remarquables. Nous voudrions rappeler pour finir que ce concours exige une préparation minutieuse, cette épreuve de français en particulier : les candidats doivent montrer qu'ils maîtrisent la langue française et possèdent de cette langue les connaissances requises pour être capables, sous peu, de l'enseigner.

L'épreuve écrite de mathématiques, d'une durée de 4 heures, est notée sur 40 points.

Elle vise à évaluer la maîtrise et le recul des candidats sur des notions utiles à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire. Elle est composée de trois parties :

- la première, notée sur 13 points, est un problème faisant appel à des connaissances de l'école et du collège. Elle permet particulièrement d'apprécier la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile ;
- la deuxième, notée sur 13 points, est composée d'exercices indépendants qui complètent la première partie en termes de connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège ;
- la troisième, notée sur 14 points, permet d'évaluer la capacité du candidat à maîtriser des notions présentes dans des situations d'enseignement et à analyser des productions d'élèves au niveau de l'école maternelle et primaire.

Notons de plus que :

- 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat ;
- une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Quelques éléments statistiques

Lors de la session de 2016, 1532 candidats sur 3603 inscrits se sont présentés à l'épreuve écrite de mathématiques du concours externe et 165 sur 710 à celle du troisième concours. Malgré un taux d'absentéisme élevé et en légère augmentation par rapport aux précédentes sessions du concours rénové, le nombre de candidats présents par poste ouvert, aux alentours de 2,5, reste stable.

Pour le concours externe, la moyenne de l'épreuve de mathématiques s'élève à 20,6/40 contre 24,8 l'an dernier et 18,2 lors de la première année du concours rénové. Cette baisse s'explique par la présence d'un exercice massivement réussi par les candidats lors de la précédente session. Mécaniquement, le nombre de notes éliminatoires a augmenté : il y en a eu 125, soit 8,2 % des présents cette année contre 5,8 % l'an dernier. Pour mémoire, ce taux était de 18 % en 2014. L'écart-type assez élevé (7,5) et l'échelle des notes bien employée ont permis de discriminer efficacement les productions des candidats.

Les moyennes des notes de chacune des trois parties sont très équilibrées (moyennes rapportées sur 10 : 5,2 ; 5,2 ; 5,1). L'écart type de la troisième partie est sensiblement plus élevé que ceux des deux premières ; il souligne une plus forte hétérogénéité des candidats face à ce type d'exercices.

Analyse du sujet et des productions des candidats

Comme les années précédentes, la qualité syntaxique et la présentation des copies sont majoritairement satisfaisantes.

Au travers des nombreux thèmes du programme qui ont été abordés, les productions des candidats révèlent des fragilités récurrentes : calcul littéral, probabilité, connaissance trop grossière des procédures utilisées dans les problèmes de proportionnalité, propriétés des parallélogrammes, différence entre nature et écriture d'un nombre. Les trois dernières sont préoccupantes car directement en lien avec l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Deux points positifs sont à noter :

- une bonne réussite à la question sur l'utilisation d'un tableur ;
- des prises d'initiatives plus fréquentes chez les candidats qui semblent entrer plus volontiers dans les démarches de résolution de problèmes que lors des précédentes sessions ;

Partie 1

Moyenne : 6,8/13

Il s'agit d'un problème en trois parties, ayant pour objet d'étude un objectif d'appareil photo numérique.

Pour bien entrer dans le problème, il est important de prendre le temps d'associer à chaque grandeur en jeu la notation qui lui est associée dans l'énoncé.

- *Partie A* : elle repose sur les notions de lecture graphique et d'intervalle. Elle est globalement bien traitée par une majorité de candidats même si toute la précision permise par la représentation graphique n'est pas exploitée. De plus, dans la *question 2* beaucoup de

candidats donnent des valeurs erronées, calculées à partir d'une mauvaise utilisation de la formule de l'énoncé.

- *Partie B* : dans cette partie, la formule de départ est utilisée pour une résolution d'équation, une résolution d'inéquation et un travail sur deux des grandeurs en jeu. Si les changements d'unités sont bien automatisés, les techniques de calcul algébrique ne sont pas maîtrisées par de très nombreux candidats et ce, en particulier, lorsqu'ils mettent en jeu des écritures fractionnaires ou des règles de conservation de l'ordre. La dernière question est peu traitée et, souvent, les justifications des réponses ne sont pas fondées mathématiquement.

- *Partie C* : elle met en jeu des connaissances fondamentales de la géométrie plane du collège. Les candidats reconnaissent de manière satisfaisante les configurations utiles mais ils font trop souvent reposer leurs raisonnements sur une liste de données et/ou de propriétés inutiles. Cela révèle, pour une partie d'entre eux, une réelle fragilité dans l'exercice du raisonnement déductif et dans la rédaction de démonstrations mathématiques.

Partie 2

Moyenne : 6,7/13

Cette seconde partie teste de nombreuses notions et compétences mathématiques : lecture de graphiques statistiques, calculs de moyennes, probabilités, tableur, résolutions d'équations, propriétés des quadrilatères, calculs de pourcentages, notion d'arithmétique.

- *Exercice 1* : cet exercice est composé de deux parties. L'extraction des données du diagramme est dans l'ensemble correctement réalisée. Les calculs de la seconde partie révèlent quelques confusions entre les notions de moyenne et de médiane.

- *Exercice 2* : il s'inspire de la règle du jeu du « cochon qui rit ». Si la première question est bien réussie, les deux autres mettent en lumière une construction pour le moins lacunaire de la notion de modèle de probabilité chez certains candidats.

- *Exercice 3* : cet exercice est composé de cinq questions. Les deux premières font appel à la notion de tableur et, comme dit en préambule, sont bien réussies par les candidats. Dans les deux suivantes, les substitutions de variables par des valeurs numériques sont également bien réussies, tout comme les résolutions des équations numériques obtenues. En revanche,

il y a très peu de réponses correctes à la dernière question. L'erreur la plus fréquente consiste à généraliser abusivement une propriété à partir d'un ou plusieurs cas particuliers. Cette erreur de raisonnement mathématique est systématiquement pénalisée.

- *Exercice 4* : il est constitué de quatre vrai/faux dont les réponses doivent être justifiées. À la surprise du jury, la première question est souvent mal traitée, de nombreux candidats ne maîtrisant pas les propriétés élémentaires des parallélogrammes particuliers. Si un contre-exemple est suffisant pour affirmer qu'une propriété est fautive, les généralisations abusives ne permettent pas de prouver qu'une propriété est vraie.

Partie 3

Moyenne : 7,2/14

Cette dernière partie, qui vise l'appréciation de la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement, est la plus discriminante des trois.

- *Situation 1* : elle aborde les notions de fractions et de nombres décimaux. Pour la grande majorité des candidats, la différence entre rationnels décimaux et non décimaux est un acquis solide. La seconde question est sous forme interrogative et les réponses proposées sont souvent mal rédigées par les candidats l'ayant comprise. La connaissance de la différence entre un nombre et son écriture semble plus fragile. Le faible taux de réussite à la dernière question traduit une connaissance très superficielle des procédures et raisonnements liés aux savoirs mathématiques sur les décimaux et les entiers.

- *Situation 2* : Presque tous les candidats reconnaissent cette situation comme un problème de proportionnalité. La spécificité du passage par l'unité conduit de nombreux candidats dans l'erreur puisqu'ils calculent le prix payé pour 1kg alors qu'il faut calculer la masse correspondant à 1€.

La note maximum, obtenue pour trois procédures différentes dont l'une ne fait apparaître que des entiers, n'est que rarement attribuée.

Les propositions ne relevant pas du cycle 3 fréquemment trouvées sont « le produit en croix » ainsi que « la multiplication par une fraction » et les principales confusions sont entre « produit en croix et règle de trois » ainsi qu'entre « coefficient de proportionnalité et rapport scalaire ».

Peu de candidats proposent une technique ne faisant intervenir que des entiers.

Le jury relève que de nombreux candidats ne savent pas exposer précisément les techniques relatives à la proportionnalité ; ils font souvent reposer leurs réponses sur des pseudos tableaux utilisant des flèches sans raisonnement clairement identifié et/ou sans faire appel à des connaissances mathématiques. La compétence à présenter de manière explicite les raisonnements et techniques utilisés lors de la résolution de problèmes relevant de la proportionnalité est indispensable à l'enseignement des mathématiques au cycle 3.

- *Situation 3* : Cette dernière, sur la grandeur aire, est bien réussie dans son ensemble même si les candidats ont des difficultés à exprimer leurs réponses sous forme de compétences. Trop souvent , les réponses décrivent les productions des élèves, s'attachant parfois à des relevés non mathématiques comme la présence de fautes d'orthographe et l'absence de phrase réponse, mentionnant « l'élève n'a pas compris » ou indiquant ce qu'il aurait dû faire. Enfin les candidats doivent être vigilants à ne pas proposer de pleines pages de réponses en prenant des risques d'apporter des arguments faux qui, de toutes façons, sont pénalisés.

Epreuves orales d'admission

ORAL 1

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Déroulement de l'épreuve orale 1

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus (annexes comprises), portant sur le sujet qu'il a choisi dans un des domaines suivants : arts visuels, enseignement moral et civique, géographie, histoire, histoire des arts, musique et sciences. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (enregistrées sur un support numérique de format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant du support numérique « Compact Disc » associé, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury. Les clés USB ne sont pas acceptées.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant. Quelle que soit la question, les propos du candidat ne doivent jamais être en contradiction avec les valeurs de la République.

L'épreuve orale 1 est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat et 40 points pour l'entretien avec le jury. Durée totale de l'épreuve : une heure.

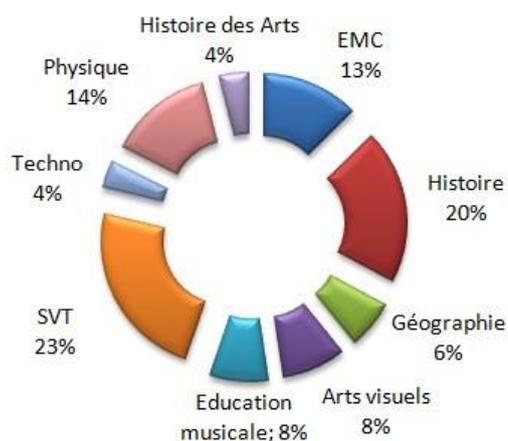
Les conditions de déroulement de l'épreuve orale 1

Durant dix jours, 19 commissions constituées de deux examinateurs, un professeur de collège et un conseiller pédagogique de circonscription, ont interrogé 865 candidats (810 pour le concours externe et 55 pour le 3^{ème} concours).

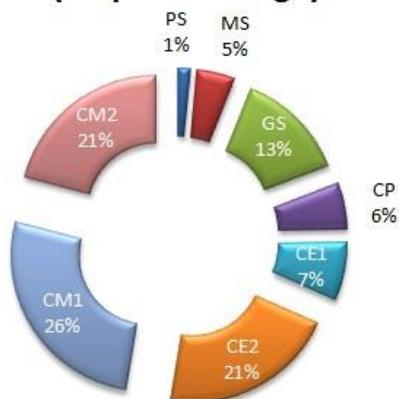
Le concours est public : 120 auditeurs libres ont assisté à l'interrogation des candidats.

Analyse des résultats

Répartition des dossiers par matière



Répartition des dossiers par niveau (en pourcentage)



Les moyennes selon les domaines choisis par les candidats sont encourageantes : 40/60 en éducation musicale (le nombre de candidats est toutefois peu élevé), 39/60 en arts visuels, 37/60 en histoire des arts, 37/60 en histoire-géographie-enseignement moral et civique, 36/60 en sciences. La moyenne générale du concours externe est de 37,6/60 et celle du 3^{ème} concours de 30,6.

Généralités concernant l'épreuve orale 1

Les candidats sont désormais habitués aux modalités de cette épreuve dont ils connaissent bien les attentes. Les jurys ont souligné la qualité de leur préparation : la durée de l'exposé est respectée (constat relevé en 2015), le tableau présent dans les salles est fréquemment utilisé et le registre de langue correspond, chez la plupart des candidats, à celui attendu d'un enseignant qui devra permettre à ses élèves d'accéder à la langue de l'école.

Par ailleurs, les candidats se sont positionnés en qualité de futurs fonctionnaires de l'État et ont su mettre en avant, au travers de leur prestation, les valeurs de la République.

Quelques rappels sur l'épreuve :

- Les documents que le candidat enregistrera sur un CD devront être référencés et décrits dans le dossier. L'utilisation d'un instrument de musique n'est pas acceptée : le morceau interprété figurera sur le support numérique non réinscriptible fourni avec le dossier. Seule une prise électrique est mise à disposition des candidats dans la salle.
- Le dossier ne dépassera pas 10 pages, annexes comprises. Lors de l'exposé, aucune note personnelle n'est autorisée. Le candidat utilisera l'exemplaire de son dossier que le jury lui remettra.
- L'épreuve orale est publique : des auditeurs peuvent donc y assister. La répartition des auditeurs dans les commissions est aléatoire.

L'exposé :

- Un exposé récité par cœur ou la lecture du dossier lui-même ne permet pas d'apprécier l'aisance dans le discours indispensable à un professeur des écoles.
- L'exposé attendu ne sera pas une simple redite du contenu du dossier que les membres du jury ont lu avant la prestation orale. Le candidat doit apporter la preuve de l'authenticité de sa démarche ainsi que de l'appropriation des connaissances théoriques dans le thème choisi et dans les domaines pédagogique et didactique. Il est conseillé aux candidats qui ont effectué des stages dans les écoles d'exploiter cette expérience, tant dans leur exposé que pendant l'entretien.
- Les membres du jury sont attentifs à la construction de l'exposé, ainsi qu'à l'annonce et au respect du plan. La justification du thème choisi est toujours appréciée.
- Dans la partie scientifique, on attend du candidat une bibliographie de quatre ou cinq titres complétée éventuellement par une sitographie. La référence exclusive à des sites internet est insuffisante.
- La cohérence entre les présupposés théoriques et la mise en œuvre dans une séquence de classe doivent être clairement mises en évidence
- Le jury n'attend pas d'un candidat un exposé sur les différents types d'évaluation. En revanche une réflexion pragmatique de ce qui pourrait être mis en œuvre dans le champ de l'évaluation au sein de la séquence sera appréciée.

L'entretien :

- Les membres du jury n'attendent pas du candidat des réponses exhaustives mais apprécient le bon sens, la conviction et la réactivité.
- Les aptitudes de communication sont mesurées : maîtrise du vocabulaire spécifique, capacités à reformuler et à synthétiser.

- L'entretien est l'occasion pour les membres du jury de vérifier la maîtrise des connaissances spécifiques présentées dans l'exposé ou le dossier. Il est rappelé que le niveau exigible est celui de la fin de la classe de 3^{ème}.
- Le jury valorise les candidats qui cherchent à justifier leur position et savent se référer aux stades de développement de l'enfant, à leurs connaissances des processus d'apprentissage et à leur savoir scientifique. Il attend également des candidats qu'ils fassent preuve de recul et d'esprit critique.
- Le questionnement peut porter tant sur les connaissances relatives au thème abordé que sur d'autres niveaux d'enseignement de l'école primaire.
- La qualité de l'écoute des questions, la spontanéité et la précision des réponses sont appréciées.

Constats du jury relatifs aux différents domaines

1. Arts visuels.

73 candidats sur 865 ont choisi les arts visuels, soit environ 9% des candidats.

La moyenne de l'épreuve en arts visuels se situe à 39/60, en augmentation de 4 points par rapport à l'année 2015. Un quart des candidats obtient une note supérieure ou égale à 46.

Les dossiers présentés concernaient des thèmes très larges touchant à des savoirs et techniques diversifiés. Les arts plastiques étaient largement représentés (à titre d'exemple : l'enfant et la couleur, l'expression de la peur, le land art) mais plusieurs dossiers ont également traité de la photographie et du cinéma (Le portrait photographique, Le mouvement en photographie, Une histoire en image animée) et, dans une moindre mesure, de l'architecture ou du design.

Alors qu'en 2015, on constatait une prédominance du C3, les candidats ont pris davantage en compte cette année l'école maternelle avec près de 40% des dossiers (20% pour le cycle 2).

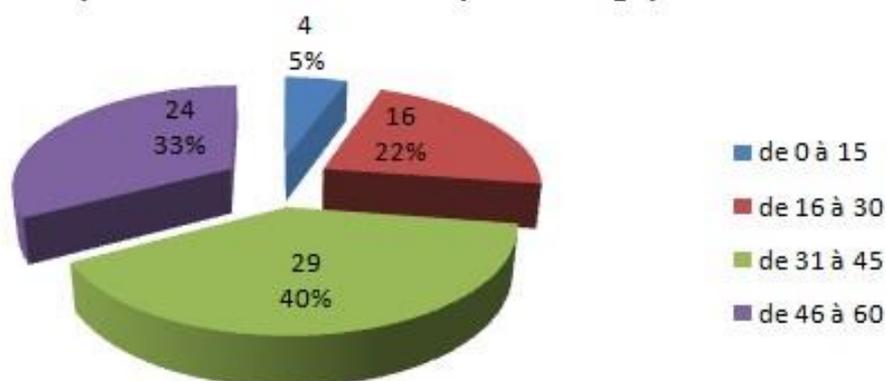
Les jurys constatent que les candidats cernent mieux la problématique propre à ce domaine et évitent désormais de traiter des domaines proches, comme les sciences, la technologie ou l'histoire des arts. Les enjeux artistiques pourraient cependant être davantage pris en compte dans le descriptif des séquences.

L'organisation des situations d'enseignement reste encore abstraite chez de nombreux candidats, alors que sont attendues une description précise des conditions de la pratique en classe et une conception des dispositifs, des supports, en fonction de l'âge des élèves. Les examinateurs déplorent chez quelques candidats un manque de culture dans le domaine artistique et remarquent que l'élève demeure bien souvent une donnée abstraite : il est indispensable de s'appuyer sur les observations effectuées lors des stages en classe afin de proposer des séquences qui soient réalisables et, tout en présentant une certaine singularité, ne mobilisent pas une profusion de moyens. Le candidat doit s'interroger sur le rôle et la place des œuvres, la priorité donnée à la pratique de l'élève ou l'interdisciplinarité qui doit éviter l'éparpillement.

Arts visuels



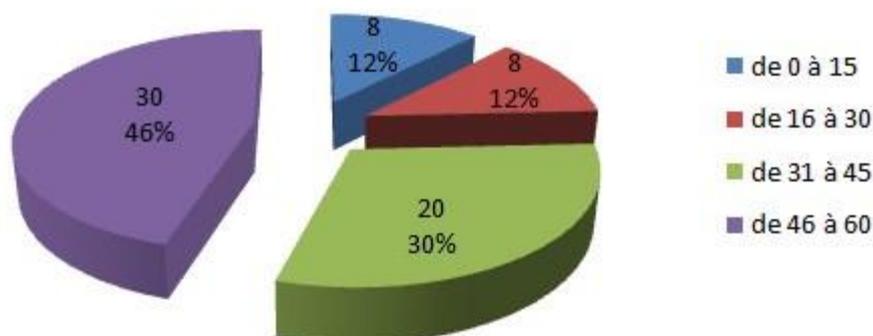
Arts visuels Répartition globale des notes (Nombre de candidats et pourcentage)



2. Education musicale

Éducation musicale

Répartition globale des notes



66 candidats ont choisi l'éducation musicale. La moyenne est de 40/60 et 45% des candidats ont une note supérieure ou égale à 46. Le niveau global demeure élevé, constat déjà souligné lors de la session 2015.

Les dossiers concernent encore principalement le cycle 3 mais les jurys remarquent cette année une meilleure prise en compte de la maternelle ; comme en arts visuels, les classes de CP et CE1 paraissent délaissées. Les thèmes traités sont diversifiés (de l'ostinato aux polyphonies, des œuvres du Moyen-Age au rock'n roll) et témoignent d'une réelle culture des candidats. Certaines notions (rythme, tempo, temps, pulsation) sont mieux maîtrisées (conseil formulé en 2015). Fréquemment, les candidats sont des praticiens et savent en tirer parti dans leur présentation et la séquence qu'ils proposent. Les jurys rappellent toutefois que les exemples musicaux et vocaux doivent être bien adaptés aux élèves et que les prolongements interdisciplinaires méritent une attention particulière.

3. Histoire des arts :

Histoire des Arts

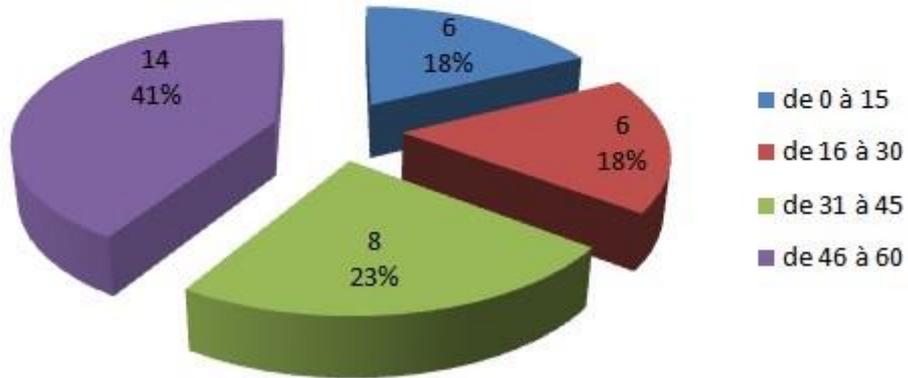


34 candidats ont choisi l'histoire des arts. La moyenne est de 37/60, légèrement supérieure à celle de la session 2015 (36/60). Un tiers des notes est égal ou supérieur à 46/60. Comme l'an dernier, les domaines les plus représentés sont les arts visuels et les arts de l'espace, au sein desquels l'architecture est la plus étudiée avec douze dossiers. Deux dossiers se sont intéressés aux arts du cirque. Environ 20% des candidats ont choisi de présenter des séquences permettant d'aborder différents domaines artistiques.

Les candidats ont tenu compte des conseils prodigués dans le rapport du jury 2015 : ils ont ainsi souvent proposé une approche pluridisciplinaire de l'œuvre ou, plus fréquemment, des œuvres étudiées, tout en veillant à les remettre dans leur contexte artistique et historique. Cependant, les membres du jury regrettent encore que trop de dossiers ne problématisent pas la séance ou la séquence envisagée avec les élèves. De fait, les sujets retenus sont aussi parfois trop larges (par exemple « La Renaissance ») ou relèvent davantage de l'enseignement de l'histoire que de l'histoire des arts. Par ailleurs, le jury rappelle aux candidats qu'est attendue la maîtrise des concepts, du lexique et des démarches spécifiques à cet enseignement, de même que la connaissance fine des œuvres présentées. Enfin, les situations d'apprentissage proposées doivent permettre à l'élève d'être dans une démarche active d'appropriation des compétences. L'interdisciplinarité doit aussi conduire l'enseignant à proposer à l'élève des situations propices à la création, en lien avec les arts visuels ou l'éducation musicale.

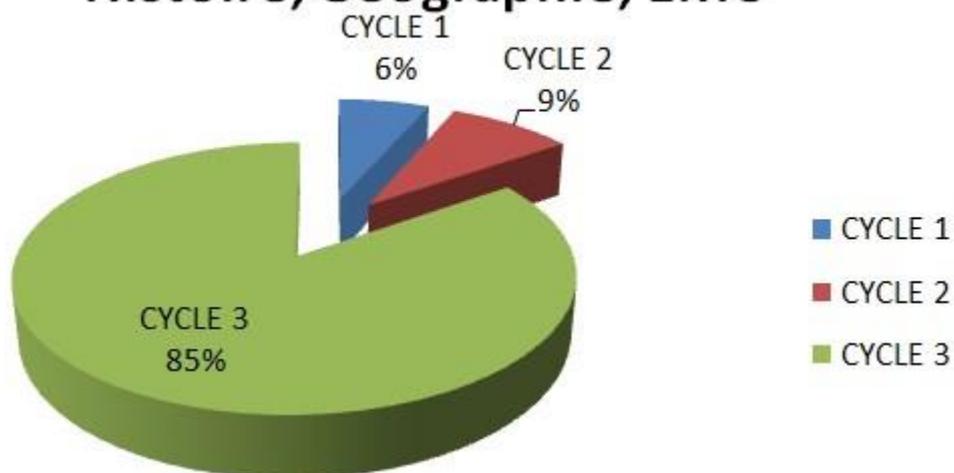
Le jury attend du candidat qu'il ait réfléchi à quelques enjeux de cet enseignement : la question de la découverte sensible des œuvres (ne faire découvrir l'œuvre qu'à travers sa projection est restrictif), la question de la matérialité de l'œuvre, de la scénographie, de son lieu de présentation. Faute d'une problématique forte, les œuvres sont plus juxtaposées que mises en réseau, ce qui est pourtant l'ambition affichée.

HDA, Répartition générale des notes (Nombre de candidats et pourcentage)



4. Histoire, géographie, enseignement moral et civique

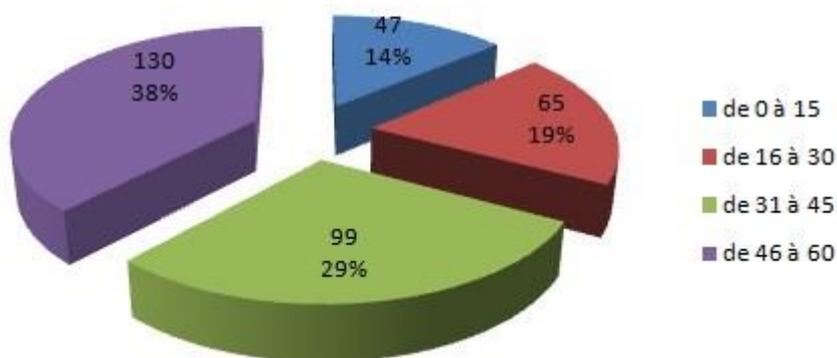
Histoire, Géographie, EMC



Histoire, Géographie, EMC

Répartition globale des notes

(Nombre de candidats et pourcentage)



174 candidats ont choisi l'histoire et 63 ont choisi la géographie. La moyenne en histoire, géographie et enseignement moral et civique est de 37/60.

Tout comme ces deux dernières années, les membres du jury ont apprécié la bonne qualité de la préparation des candidats. Cependant, les examinateurs regrettent la récurrence de certains thèmes comme Louis XIV, les Gaulois ou la Révolution industrielle en histoire ou le paysage en géographie qui font douter de l'authenticité et de l'originalité de certains dossiers.

Si les examinateurs n'attendent pas des candidats des connaissances exhaustives, il est en revanche indispensable que ces derniers maîtrisent les notions ou faits évoqués. En géographie notamment, les notions sont trop souvent ignorées. La notion d'habiter, par exemple, est souvent passée sous silence.

Tenant compte du précédent rapport du jury, les candidats ont, dans leur majorité, proposé des problématiques pertinentes qui ont donné du sens aux séances produites. De même la réflexion sur le document en histoire et en géographie s'est sensiblement améliorée. Cependant, des situations d'apprentissage variées doivent être mobilisées pour la mise en œuvre de la séquence ou de la séance. Les objectifs, notamment en termes de compétences, doivent être clairement identifiés ; le travail proposé aux élèves devant leur permettre une réelle appropriation. Les candidats maîtrisent de manière très théorique les différents concepts liés à l'évaluation mais ne parviennent pas à les mettre en œuvre : les évaluations envisagées sont trop souvent sommatives.

Le jury apprécie la réactivité du candidat face aux questions posées. Une distance critique a même été observée chez certains candidats. Ceux-ci ont avancé dans leur réflexion entre le moment où le dossier a été produit et le moment où il est présenté à l'oral et sont capables de proposer des pistes de remédiation.

Enseignement moral et civique

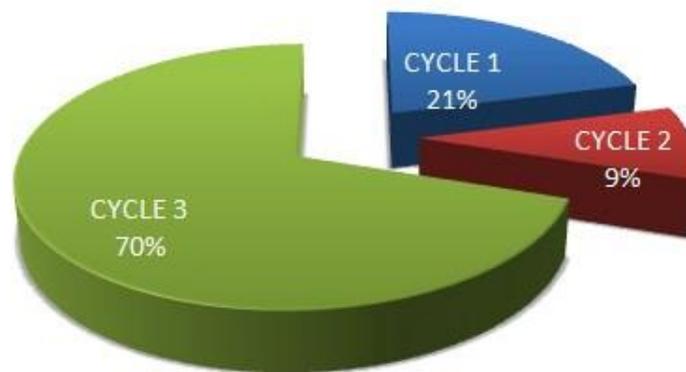
111 candidats ont présenté un dossier en enseignement moral et civique. De trop nombreux dossiers ont pour thème les discriminations ou les symboles de la République. Les programmes d'enseignement moral et civique sont souvent méconnus. Les enjeux de cet enseignement, y compris sur le plan scientifique, sont négligés au profit de considérations largement hors-sujet. La question

des inégalités hommes-femmes, par exemple, est traitée sous l'angle des différences chromosomiques et non de la construction du genre.

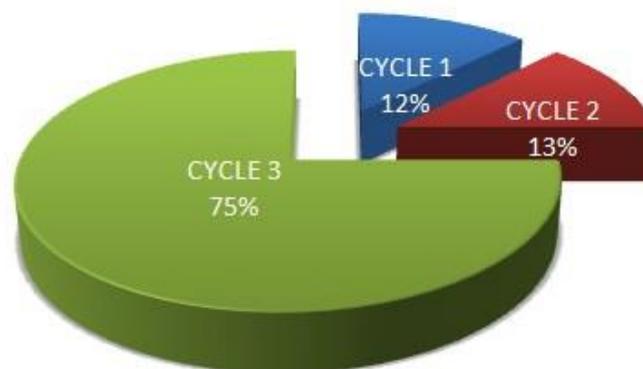
Le dispositif pédagogique ne prend pas suffisamment en compte les difficultés potentielles de cet enseignement comme question vive. Les situations de débat proposées sont souvent irréalisables dans une classe de vingt-six élèves.

5. Sciences et technologie

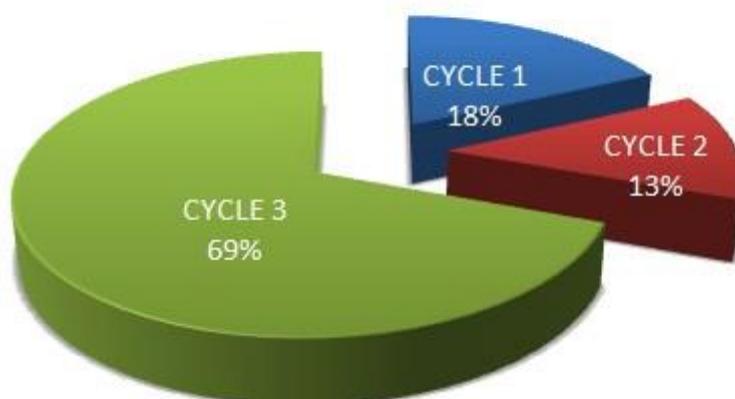
SVT



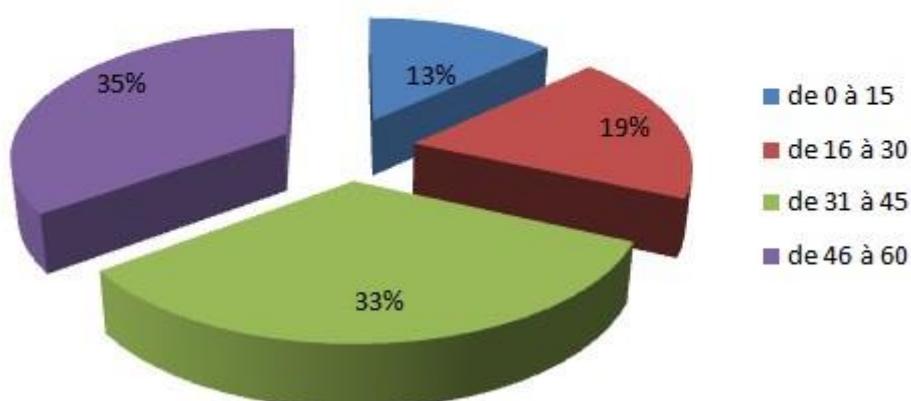
Technologie



Physique



Répartition globale des notes



344 candidats ont présenté un dossier en sciences et technologie.

La moyenne générale est de 35,80 (en léger recul par rapport à l'année 2015). Le jury a constaté une fois encore le très faible nombre de dossiers consacrés à la technologie de même que le choix prépondérant du cycle 3.

- Il est indispensable de maîtriser les savoirs scientifiques attendus pour ce concours et de faire preuve d'une bonne connaissance des programmes pour en faire des savoirs à enseigner efficaces.
- Le dossier est, pour la majeure partie des candidats, organisé autour d'une problématique. Cette dernière s'appuie souvent sur les représentations initiales des élèves. Toutefois elles sont insuffisamment prises en compte lors de la démarche d'investigation proposée à la classe. On rappelle aux candidats que pour passer d'une connaissance immédiate à une connaissance scientifique, il est important de considérer les obstacles épistémologiques.

- Des imprécisions lexicales ont été encore relevées dans des domaines que les candidats ont choisi de traiter, ce manque de maîtrise du vocabulaire scientifique étant par ailleurs confirmé au moment de l'entretien. Le jury attend que le candidat puisse avoir un langage scientifique exempt de toute approximation.
- La démarche d'investigation est utilisée mais, souvent mal maîtrisée, elle cantonne l'élève dans un statut d'exécutant qui ne lui permet pas d'être véritablement acteur de ses apprentissages. Le jury rappelle aussi que la succession d'étapes qui la constitue n'est pas figée et peut être envisagée de manière souple.
- Le jury a par ailleurs constaté que les séances présentées manquaient fréquemment d'un ancrage dans le réel. Elles demeurent ainsi artificielles, ne témoignant pas toujours de leur mise en œuvre avec les élèves ou alors manquant de rigueur scientifique (confusion entre expérimentations et simples manipulations).
- Les stages en école, pendant lesquels les candidats ont pu expérimenter une séquence, apportent une évidente plus value.
- La prise en compte de l'hétérogénéité est variable mais le jury relève un effort des candidats dans ce domaine, qu'il convient de poursuivre. La référence aux théories d'apprentissage, citées par de nombreux candidats, trouve là sa concrétisation.
- Il convient de veiller à intégrer les procédures d'évaluation aux apprentissages.
- Le jury a apprécié que certains candidats aient fait évoluer, lors de l'entretien, leur réflexion sur leurs représentations des pratiques pédagogiques et didactiques.

EPREUVE ORAL 2

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours

II. — EPREUVES D'ADMISSION

« Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux. »

(...)

II-2. DEUXIEME EPREUVE ORALE : ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

« L'épreuve comporte deux parties. La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Première partie : le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Deuxième partie : elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes). L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier,

ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Durée de la préparation : trois heures.

Durée des exposés et entretiens : une heure et quinze minutes.

La notation de la deuxième épreuve orale : l'épreuve est notée sur 100. 40 points sont attribués à la première partie ; 60 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien. »

A partir de cette année les candidats auront connaissance des notes affectées à l'EPS et à la Connaissance du Système éducatif.

- **PRESENTATION GENERALE**

840 candidats sur les 865 admissibles ont concouru (23 candidats absents, 1 abandon et 1 retard)

216 auditeurs libres ont observé les entretiens. Pour mémoire, 109 en 2015

Le concours reste encore fortement féminisé : 83,6 % de filles pour 16,4 % de garçons.

Chaque commission est composée de deux membres (IEN et maître formateur ou conseiller pédagogique).

Conditions générales de l'épreuve

- Nous rappelons aux candidats qu'aucune dérogation d'horaire de passage ni de commission affectée ne peut être accordée pour quelque motif que ce soit en vertu du principe de stricte équité entre tous les candidats. Le jury rappelle qu'il est indispensable de se munir de l'ensemble des documents demandés (convocation + pièce d'identité officielle).
- Le candidat dispose d'un temps de préparation de trois heures durant lequel il n'est pas autorisé à utiliser de documents autres que ceux du dossier de CSE (Connaissance du Système Educatif) fourni.
- Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser le chronomètre de leur téléphone portable pour la gestion du temps.
- Dans la salle des commissions, un tableau est mis à disposition du candidat qui peut l'utiliser à discrétion.

- Il s'agit essentiellement pour le candidat de faire la preuve de son niveau de maîtrise des compétences énoncées dans le référentiel professionnel des métiers du professorat et de l'éducation (P1 à P5 notamment).
- Dans l'exposé de la 1^{ère} partie, il est demandé au candidat de répondre au sujet en contextualisant son propos.
- Au cours de l'entretien qui suit, le jury cherche à éprouver la solidité des connaissances, à clarifier les concepts utilisés, à affiner les mises en œuvre qui lui sont proposées.
- Il est attendu des candidats qu'ils dégagent un point de vue personnel ou bien qu'ils émettent des hypothèses en prenant appui sur leurs connaissances didactiques et pédagogiques. Ils doivent être prêts à argumenter leurs propositions, en mettant en cohérence et en perspective les objectifs, la démarche pédagogique de l'enseignant et la nature de l'activité.
- Le jury attend des candidats une culture générale cohérente avec leur futur métier d'enseignant.

- **1^{er} PARTIE : EPS et éducation à la santé**

Les vingt-cinq sujets étaient présentés sur support papier. Ils portaient sur 4 groupes d'Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) ou domaines des activités physiques et expériences corporelles représentatifs des activités les plus pratiquées à l'école primaire. Les 4 APSA supports étaient :

- activités aquatiques,
- activités athlétiques,
- jeux et sports collectifs,
- activités artistiques : danse.

Les sujets étaient équitablement répartis à la fois sur ces APSA et sur les trois cycles pédagogiques (Maternelle, Cycle 2 et Cycle 3).

Le sujet se rapporte :

- à la progression au sein d'un cycle d'activité portant sur l'APSA ou la pratique physique ou corporelle retenue comme support ;
- à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une conduite motrice relative à cette même APSA ou pratique physique ou corporelle.

Ces deux entrées sont prises en compte dans les sujets proposés aux candidats.

Conformément aux dispositions décrites dans l'arrêté du 19 avril 2013 modifié par l'arrêté du 13 mai 2015, le jury informe que si cette liste devait évoluer, le programme serait publié sur le site internet de l'académie et communiqué au directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie.

- D'une durée maximale de trente minutes, l'épreuve comprend deux parties. Dans la 1^{ère}, le candidat présente son exposé durant dix minutes au plus. La 2^{ème} partie consiste en un entretien avec le jury qui élargit son questionnement aux pratiques personnelles du candidat ou à ses expériences dans l'animation et l'encadrement des APS. Le questionnement de la commission peut porter sur les trois cycles de l'école primaire (maternelle, cycle 2, cycle 3) ainsi sur la didactique de l'ensemble des activités qu'un enseignant peut être amené à encadrer à l'école primaire.
- L'entretien conduit à l'attribution d'une note globale sur 40 selon des critères énoncés ci-dessous.

Dispositions de la session 2016

- L'évaluation de l'entretien s'appuie sur l'aptitude du candidat à prendre parti, à mettre en relation savoirs et expériences décrites autour de plusieurs champs :
 - éducation à la santé ;
 - réglementation : connaissances générales de l'EPS (programmes, textes officiels) ;
 - didactique ;
 - pédagogie ;
 - pratique personnelle.
- Les champs précités s'articulaient autour des paramètres suivants :
 - les différents registres dans lequel s'exerce l'enseignement du concept d'éducation à la santé ;
 - la prise en compte de la sécurité des élèves ;
 - les connaissances générales du domaine de l'EPS, discipline d'enseignement (textes officiels régissant l'EPS à l'école) : programmes, objectifs, compétences, textes réglementaires ;
 - les liens explicites avec les autres disciplines d'enseignement : articulations avec le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » ;
 - la connaissance des APSA : enjeux, ressources, problèmes fondamentaux ;
 - le rôle de l'enseignant, pertinence des contenus d'enseignement, organisation de la classe ;
 - l'activité de l'élève, les situations d'apprentissage ;
 - la pertinence des mises en œuvre : régulations, évaluation et activité de l'enseignant, différenciation, gestion de l'hétérogénéité.
- Le jury tiendra compte également des capacités d'interaction et de communication du candidat.
- **2^{ème} PARTIE : situation professionnelle (connaissance du système éducatif)**

Vingt-cinq sujets ont été traités par les candidats de cette session. Ils abordaient des aspects réglementaires, techniques et/ou des thématiques plus générales empruntées au champ des valeurs

ou principes de fonctionnement de l'école. Une attention particulière a été portée au positionnement éthique du candidat et à sa capacité à expliquer et à faire partager les valeurs de la République.

Les cinq pages du dossier prenant appui sur plusieurs extraits de documents ont traité par exemple :

- la laïcité
- le rôle des parents
- le climat scolaire
- l'éducation prioritaire
- les inégalités scolaires
- le numérique
- la continuité école/collège
- la maternelle
- l'évaluation
- les valeurs de la République...

L'évaluation de l'entretien s'appuie sur :

- la compréhension du dossier
- la qualité de la communication du candidat
- ses connaissances
- la pertinence des réponses
- la capacité à décrire une situation d'apprentissage en lien avec le sujet
- ses aptitudes à prendre du recul
- la prise en compte des valeurs de la République.

Plus globalement elle s'appuie sur les cinq compétences communes à tous les professeurs du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Remarques sur les prestations des candidats

Exposés (EPS et CSE)

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables de communiquer avec clarté tant dans l'exposé que lors du questionnement. Les candidats font généralement preuve de qualités de communication.

Ils utilisent, de façon très inégale, le temps imparti pour présenter leur exposé en CSE particulièrement. Le cas échéant, le jury signale au candidat le temps restant de sorte qu'il l'utilise, si nécessaire, pour compléter son propos. Nous rappelons aux candidats que le temps non utilisé n'est pas reporté sur le temps d'entretien.

Le jury constate les points suivants :

- **Exposer des connaissances**

Les meilleurs exposés sont ceux présentés selon un plan structuré balayant les différents champs. En répondant à l'ensemble des questions, le candidat veille à présenter une analyse de la situation décrite dans le sujet. Certains exposés restent trop paraphrastiques et dénotent une difficulté de

compréhension des textes. Le jury apprécie la maîtrise de langue française du candidat et la cohérence du propos avec les valeurs de la République.

En termes de contenus, le jury évalue la culture générale attendue d'un futur professeur des écoles. Ainsi, les membres de la commission attendent quelques références sur le développement de l'enfant, des notions sociologiques, une approche de la Politique de la Ville, des éléments adossés à la philosophie de l'éducation, des connaissances institutionnelles sur la fonction publique, des théories de l'apprentissage, les modalités d'évaluation et de différenciation qui sont parfois fragiles.

Le lien avec l'éducation à la santé est quasi systématique mais l'approche reste théorique.

- **Proposer des exemples**

Le candidat propose des illustrations concrètes qui témoignent d'une capacité à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves. Le jury note néanmoins la tendance d'une partie des candidats à illustrer leur exposé avec des exemples parfois plaqués ou inappropriés, particulièrement en EPS. La diversité des élèves et leurs capacités réelles sont parfois insuffisamment appréhendées.

- **Se projeter dans le métier**

Le jury attend du candidat une posture réflexive ; postulat nécessaire à la formation future. Ceci constitue une attente forte de l'épreuve.

Entretiens

Pour l'épreuve d'EPS

- Le champ institutionnel est majoritairement maîtrisé malgré des approximations relatives aux aspects réglementaires. Ces éléments sont disponibles dans les instructions officielles.
- Les connaissances relatives à la didactique et aux contenus d'apprentissage sont souvent fragiles. Les candidats doivent se préparer à illustrer leurs propositions par des exemples concrets. L'absence d'expérience en situation d'enseignement ne doit pas les dispenser de disposer d'un éventail de situations motrices.
- Les très bonnes prestations sont celles démontrant des connaissances solides non seulement des activités elles-mêmes mais aussi de celles relatives aux niveaux de pratique et aux

difficultés d'apprentissage rencontrées par les élèves. Ces candidats témoignent d'une prise en compte effective de la diversité des élèves.

- Il en va de même des capacités du candidat à relier les apprentissages en cours avec le champ de l'éducation à la santé. Trop souvent, les réponses des candidats restent :
 - soit essentiellement centrées sur les aspects physiologiques, sans prise en compte du développement psychologique de l'élève (estime de soi, bien être) ;
 - soit superficielles et formatées (simple définition de l'OMS).
- Le jury peut élargir l'entretien aux autres activités qu'il peut animer ou encadrer ou aux pratiques personnelles du candidat. Cette référence reste rare et n'apparaît qu'à la demande du jury.

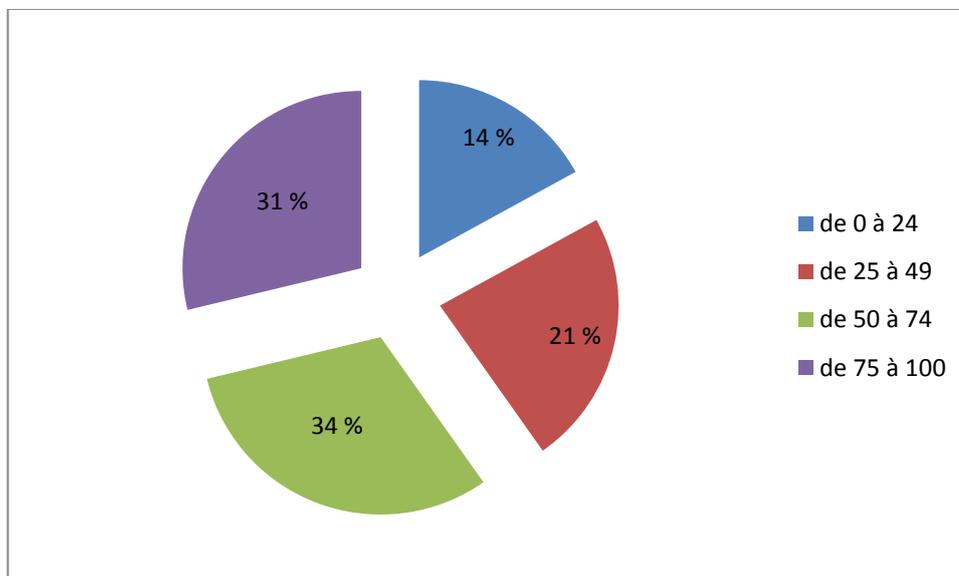
Pour l'épreuve de situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école

- **Points positifs**
 - Les meilleurs candidats révèlent au cours de l'entretien leurs capacités à communiquer avec aisance et clarté. Ils utilisent un registre de langue adapté à leur futur métier.
 - Les candidats introduisent le sujet et annoncent le plan témoignant ainsi d'une bonne préparation à la situation de l'épreuve.
 - Ces candidats témoignent d'une maîtrise assurée et actualisée des textes officiels qu'ils mettent au service d'une réflexion personnelle. Ils illustrent leurs propos de situations concrètes imaginées ou observées en exerçant leur esprit critique.
- **Difficultés rencontrées**
 - Les candidats ont révélé parfois :
 - peu de connaissances, de culture générale en termes notamment de théories d'apprentissage et de développement de l'enfant ;
 - des difficultés récurrentes sur les dossiers abordant la maternelle ;
 - peu de contextualisation des situations d'apprentissage en classe notamment pour l'ASH, l'éducation prioritaire, le second degré ...
 - des difficultés à se distancier des observations faites en classe au cours de stages qui ne peuvent constituer des références exclusives ;
 - des lacunes dans des connaissances de base (obligations de service, organisation de cycle, le chainage hiérarchique...);
 - une connaissance théorique de l'évaluation parfois sans lien réel avec les situations proposées ;
 - une connaissance partielle de la continuité des parcours scolaires ;
 - les partenaires sont souvent mal identifiés dans leur rôle et leur fonction.

- **Conseils du jury**

- Penser la préparation en prenant en compte la durée de l'épreuve et s'attendre à ce que le jury ouvre son champ de questionnement à des problématiques en relation avec le sujet lui-même.
- Préparer les épreuves en s'intéressant à l'actualité du système éducatif tout en percevant les enjeux des évolutions actuelles.
- S'autoriser à construire une réflexion personnelle adossée au bons sens, la culture professionnelle restant à construire au-delà des épreuves du concours. Pour ce faire, le candidat pourra prendre appui sur les différents points développés dans la partie exposé du rapport du jury :
 - faire référence aux textes institutionnels
 - exposer des connaissances
 - proposer des exemples
 - se projeter dans le métier
 - faire preuve d'un positionnement déontologique clair
 - connaître les principaux axes de la loi de juillet 2013
 - mettre en œuvre une communication adaptée au contexte du concours qui illustre les capacités du candidat à se projeter dans la fonction d'enseignant.

Données chiffrées



Comme pour la précédente session, cette répartition montre un écart tout à fait significatif entre les très bons candidats qui représentent 31 % du total et qui ont obtenu entre 75 et 100 soit entre 15 et 20 et les plus faibles dont les notes se situent au dessous de 05 sur 20 (14 %).

28 candidats (3,3 %) ont obtenu la note maximale de 100. 65% des candidats ont obtenu une moyenne supérieure à 50, contre 60 % l’an dernier. 35% ont obtenu une moyenne inférieure à 50/100 contre 40 en 2015.

Répartition des moyennes partie EPS et CSE tous candidats confondus :

| EPS | CSE | | total |
|---------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|
| Moyenne globale EPS | Moyenne globale Exposé | Moyenne globale Entretien | Moyenne globale Oral 2 |
| 23/40 | 12/20 | 23/40 | 58/100 |
| | 35/60 | | |

Moyennes partie EPS et CSE concours 3^{ème} voie et concours externe:

| Candidats du 3 ^{ème} concours | | | |
|--|----|--|---------------|
| Admissibles 3 ^{ème} voie | 55 | Moyenne EPS 3 ^{ème} voie | 22/40 |
| Présents 3 ^{ème} voie | 54 | Moyenne exposé 3 ^{ème} voie | 12 |
| Absents 3 ^{ème} voie | 1 | Moyenne entretien 3 ^{ème} voie | 23 |
| | | Moyenne globale Oral 2 3 ^{ème} voie | 57/100 |

| Candidats du concours externe | | | |
|-------------------------------|-----|--|----------------|
| Admissibles concours externe | 810 | Moyenne EPS Concours externe | 23/40 |
| Présents concours externe | 785 | Moyenne exposé Concours externe | 12 |
| Absents concours externe | 25 | Moyenne entretien Concours externe | 23 |
| | | Moyenne globale Oral 2 Concours externe | 58 /100 |

25 sujets ont été élaborés.

✚ Pour la partie « situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école » :

- la laïcité
- le rôle des parents
- l'éducation prioritaire
- le numérique
- les valeurs de la République
- les inégalités scolaires
- l'évaluation
- la maternelle

- Pour l'EPS, les sujets prenaient appui sur les 4 APSA supports portées à la connaissance des candidats en amont de l'épreuve :
 - Activités aquatiques,
 - Activités athlétiques,
 - Jeux et sports collectifs,
 - Activités artistiques : danse.

Remarques sur les prestations des candidats

Les exposés

Les candidats font généralement preuve de qualités de communication. Ils utilisent de façon très inégale le temps imparti.

Les meilleurs candidats introduisent le sujet et annoncent le plan témoignant ainsi d'une bonne préparation à la situation de l'épreuve. En revanche certains paraphrasent les textes sans témoigner d'une compréhension effective.

Les entretiens

Les jurys ont relevé

- + Des connaissances relatives à la didactique et aux contenus d'apprentissage fragiles
- + Des approximations relatives aux champs réglementaires
- + Des réponses souvent formatées dans le domaine de l'éducation à la santé
- + Un manque de prise de recul par rapport aux situations observées en stage

Les meilleures prestations témoignent d'une maîtrise assurée et actualisée des textes officiels qu'ils mettent au service d'une réflexion personnelle.

Conseils pour la formation :

- + Approfondir :
 - la culture générale en termes notamment de théories d'apprentissage et de développement de l'enfant,
 - la maternelle,
 - le numérique,
 - la connaissance théorique de l'évaluation
 - l'organisation hiérarchique et les connaissances administratives de base.